

LE
DÉCEMBRE 2008 - JUIN 2009



LIVRE BLANC

DE LA CONCERTATION

SYNTHÈSE DES TRAVAUX
MENÉS PENDANT LES ASSISES
POUR UNE VILLE ÉCOLOGIQUE

ÉDITORIAL

Chers concitoyens,

Après les espoirs suscités par le Grenelle de l'environnement et malgré quelques avancées, nous constatons la distance entre l'intérêt que suscitent les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans l'ensemble de la nation, et la frilosité de bon nombre de décideurs économiques et politiques. Depuis trop longtemps, dans notre commune comme ailleurs, la question écologique s'est résumée à quelques mesures symboliques et beaucoup de communication sans réalisation concrète.



Pourtant, l'urgence de la crise écologique, renforcée par la crise économique et sociale, impose à tous les responsables publics, mais aussi à l'ensemble des citoyens, de s'engager et d'agir concrètement. Ensemble, nous pouvons faire de Colombes une ville exemplaire en matière de développement durable.

Depuis le printemps 2008, nous avons déjà pris de nombreuses initiatives. Nous avons élaboré un diagnostic territorial de la ville au regard du développement durable et lancé les Assises pour une ville écologique en décembre devant plus de 500 personnes au théâtre de l'Avant-Seine. Ces Assises ont été surtout l'occasion d'initier une large concertation avec la tenue d'ateliers thématiques et le lancement d'un blog ouvert à tous. Dans le même temps, et sans attendre la mise au point de notre Agenda 21, nous avons mené un certain nombre d'actions pilotes (éco-journal « Mosaïque », bilan carboné des bâtiments communaux du territoire, fin des produits phytosanitaires...).

Le Livre blanc que nous vous présentons aujourd'hui est le fruit de ce volontarisme de la municipalité, mais aussi de votre engagement citoyen. Il préfigure, pour partie, l'Agenda 21 local qui sera voté lors d'un conseil municipal à l'automne 2009. Il compile l'ensemble des propositions concrètes qui ont émergé des ateliers thématiques où se sont investis de nombreux concitoyens. Enfin, il tient compte aussi des contributions postées sur le blog dédié à notre Agenda 21. En espérant que les idées qu'il contient vous intéresseront, vous interpellent, nous vous en souhaitons une très bonne lecture.

Philippe Sarre
Maire de Colombes

Alexis Bachelay
Adjoint au maire, délégué au Développement durable
aux Transports et au Stationnement

S O M M A I R E

P.04 INTRODUCTION

- P.05 Les enjeux du développement durable
- P.05 L'Agenda 21 de Colombes
- P.06 Une démarche concertée : les Assises pour une ville écologique

P.08 SYNTHÈSE DES DÉBATS

- P.08 Mobilité et transports durables
- P.17 Urbanisme et habitat durable
- P.27 Cadre de vie et environnement
- P.35 Économie responsable et durable
- P.43 Territoire et solidarité

P.55 REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable est un modèle de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs. »

Cette définition issue d'un rapport de l'ONU de 1987 (rapport Brundtland) est le résultat de réflexions et de travaux engagés dès la fin des années 70. Le développement durable propose un nouveau mode de croissance compatible avec les limites de la biosphère. Ce nouveau mode de croissance permettrait, d'une part, à tous les peuples d'accéder équitablement à un niveau satisfaisant de développement économique et social, d'épanouissement humain et culturel et, d'autre part, de répondre à la crise climatique actuelle sur une Terre dont les ressources – actuellement surexploitées et en voie de raréfaction pour certaines – seraient utilisées raisonnablement en préservant les milieux naturels.

Ce niveau de développement et les formes qu'il prendra doivent permettre la satisfaction des besoins des générations présentes tout en préservant la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Le concept de développement durable ainsi défini peut paraître simple. Il implique pourtant des changements fondamentaux de notre société :

- **Placer l'homme au cœur du développement**
- **Renforcer la solidarité dans le temps et dans l'espace**
- **Appliquer les principes de responsabilité, de prévention et de précaution**
- **Adopter de nouveaux modes de gouvernance :
une démocratie fondée sur l'adhésion et la concertation**



L'AGENDA 21 DE COLOMBES

L'Agenda 21 local

La démarche d'Agenda 21 local correspond à une mise en œuvre des principes issus de la Conférence internationale de Rio, en 1992. Ainsi, face aux problématiques du XXI^e siècle, l'Agenda 21 est l'outil qui permet de structurer l'action locale dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion sociale et de développement économique. Véritable outil de planification transversal, l'Agenda 21 offre une vision à long terme des projets et des évolutions d'un territoire. On constate un engagement croissant des collectivités locales dans la mise en œuvre d'Agendas 21 (113 en 2005, 257 en 2008). Le problème de l'Agenda 21 local étant de se saisir des points dits « insoutenables » (non durable, renvoie à l'expression anglaise *sustainable development*) sur un territoire et d'expérimenter le changement. Dans une commune urbaine, deux domaines sont clefs : le logement et les transports. La démarche suppose l'élaboration d'un diagnostic et la mise en œuvre d'un programme transversal d'actions et une participation des acteurs associés et à l'évaluation continue des politiques et des actions. Le nœud le plus difficile renvoie aux relations entre écologie et solidarité. Les valeurs d'un Agenda 21 local renvoient au respect de la nature, du monde vivant et des droits humains. Ces valeurs renvoient aussi à l'intelligence collective de la maîtrise de la technique et des critères d'efficacité (qui ne sont pas que monétaires) et enfin au partage des ressources à la fois naturelles et socio-économiques, des moyens et des décisions.

Pourquoi un Agenda 21 à Colombes ?

Dès 1996, la municipalité de Colombes a choisi de s'engager sur la thématique de l'environnement en élaborant un « Plan Vert ». Le champ d'action de ce premier projet se limitait néanmoins essentiellement aux aspects environnementaux. En février 2006, la ville a élaboré un « Plan d'actions en matière de développement durable » qui a eu une portée politique mais sans application concrète significative, etc. Ce document, adopté en juin 2007 sous forme d'une charte, proposait 37 actions dans le cadre de sa stratégie de développement durable.

Aujourd'hui, l'ambition écologique de la municipalité est d'aller plus loin et de décliner son action en un véritable Agenda 21 local engageant concrètement et à long terme la collectivité. Ce véritable projet de territoire doit permettre d'intégrer l'ensemble des actions politiques de la Ville dans une finalité de développement durable : efficacité économique, amélioration et protection de l'environnement, équité sociale et satisfaction des besoins humains et gouvernance démocratique. L'engagement du territoire dans un Agenda 21 implique de prendre en compte la dimension de la gouvernance. En effet, les compétences des communes ne couvrent pas tous les aspects qu'implique un projet durable de territoire. C'est pourquoi la Ville doit travailler avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, vis-vis desquels elle doit jouer un rôle incitatif et de coordination.

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE : LES ASSISES POUR UNE VILLE ÉCOLOGIQUE

Parce que cet Agenda 21 doit être avant tout celui des Colombiennes et des Colombiens, la Ville a choisi de les associer largement à son élaboration. Une importante étape de concertation faisant participer tous les acteurs de la ville, (conseils de quartier, habitants, partenaires économiques et institutionnels) a ainsi débuté à l'automne 2008. Ces Assises pour une ville écologique ont permis de définir ensemble des enjeux, des objectifs et des propositions d'actions.

Le présent Livre Blanc est la synthèse de l'ensemble des travaux des assises et forme le point de départ sur laquelle la Ville s'appuiera pour concevoir son Agenda 21.

Soirée du 1^{er} décembre 2008 : l'ouverture des assises

« D'aujourd'hui à demain. » Avec un thème résolument tourné vers l'avenir, la soirée de lancement des Assises pour une ville écologique a été l'occasion de réunir les habitants et des acteurs locaux du territoire afin d'échanger ensemble sur la construction du futur Agenda 21.

Les Colombiens sont venus très nombreux à l'Avant-Seine (plus de 500 participants) pour échanger autour des questions de développement durable avec les experts invités de la soirée : Dominique Voynet, ancienne ministre de l'Environnement et actuelle maire de Montreuil, Marie-Pierre Digard, conseillère régionale d'Île-de-France et vice-présidente de l'Arene (Agence régionale de l'énergie et de l'environnement) et Jean-Marie Pelt, botaniste, pharmacologue et président de l'Institut Européen d'Écologie.

Sensibilisation des Conseils de quartier de Colombes

Acteurs fondamentaux de la démocratie participative et de la mobilisation citoyenne, les conseils de quartiers de Colombes jouent un rôle majeur dans la vie locale. Ils ont donc été associés de façon privilégiée au processus d'élaboration de l'Agenda 21.

La Ville a souhaité ainsi aller à la rencontre de ses dix nouveaux conseils de quartiers pour leur soumettre les principaux résultats du diagnostic territorial et leur présenter la démarche engagée.

Les ateliers thématiques de travail

Éléments centraux des Assises pour une ville écologique, les ateliers thématiques avaient pour objectif de travailler en concertation sur cinq sujets du développement durable pour Colombes :

- Mobilité et transports durables
- Environnement et cadre de vie
- Territoire et solidarité
- Urbanisme et habitat durable
- Économie responsable et durable

Chaque groupe de travail, comprenant entre 20 et 35 personnes, a réuni les participants issus de plusieurs collèges : habitants volontaires, membres des conseils de quartier, acteurs économiques, associatifs ou institutionnels, élus, membres des communes voisines, etc. Lors de deux séances de travail, les groupes ont eu la charge, à partir des constats du diagnostic, de déterminer les enjeux, les grandes orientations et les premières pistes d'actions pour le futur Agenda 21 de Colombes.

Le 8 avril, une séance de clôture a permis la restitution et le partage de ces travaux entre tous les participants. Les 156 personnes qui ont participé aux ateliers ont ainsi fourni un ensemble riche et très divers de propositions.

Le blog des Assises pour une ville écologique

La Ville de Colombes a souhaité que l'ensemble des Colombiens puissent s'exprimer directement sur le projet de développement durable. C'est pourquoi elle a mis en place le blog des *Assises pour une ville écologique*, véritable outil d'information et de concertation. Sur ce site Internet, les Colombiens peuvent trouver :

- Les actualités de la démarche
- Les comptes rendus des divers événements constitutifs de l'Agenda 21 :
ouverture des assises, Conseil du développement durable, ateliers thématiques, etc.
- Des documents de références sur le développement durable
- Des exemples d'actions menées par d'autres collectivités dans le cadre de leurs Agenda 21 locaux

Mais le blog est avant tout un outil d'expression et d'interaction, où chaque internaute a la possibilité de déposer des propositions sur des thématiques en lien avec le développement durable ou de réagir sur celles déposées par d'autres citoyens. Plus de 40 contributions constructives et argumentées ont ainsi été déposées sur le blog pendant la période des Assises, démontrant le niveau d'implication des Colombiens dans la démarche. L'ensemble de ces propositions a été pris en compte dans la rédaction de ce présent Livre Blanc.

<http://agenda21.colombes.fr>

SYNTHÈSE DES DÉBATS

Chaque thème est introduit par le slogan proposé par les participants.

MOBILITÉ ET TRANSPORTS DURABLES

Le secteur des transports est un élément fondamental de liberté des déplacements des personnes et des biens ainsi que du développement des territoires. Mais dans le double contexte de hausse des coûts de l'énergie et de renforcement de la lutte contre l'effet de serre, les modalités de transports doivent être repensées afin d'assurer l'équilibre entre besoins en matière de mobilité, qualité de vie, respect de l'environnement et lutte contre le changement climatique. D'autre part, une politique de transport efficace doit tendre à permettre l'accès de tous aux transports en commun en termes de desserte et de tarifs.

Les nombreuses préoccupations exprimées par les participants aux Assises pour une ville écologique rejoignent largement les axes développés par la politique de la nouvelle municipalité : remise à niveau et développement des modes de transport doux, amélioration de l'offre de transports collectifs et redéfinition de la place de la voiture individuelle dans la ville.

Quatre thématiques ont émergé des propositions des participants aux assises :

- Aménagement de la ville et transports
- Transports en commun
- Modes de déplacement alternatifs et doux
- La place de la voiture



Aménagement de la ville et transports

« Vert... un autre avenir » un autre avenir »

La problématique des transports est par définition liée à celle de l'organisation et de l'aménagement de l'espace. Une ville durable doit donc favoriser par son organisation urbaine et sa planification les modes de transport les plus respectueux de l'environnement. Pour les participants aux Assises, il est fondamental que la ville de Colombes intègre, dès la conception des projets d'aménagement, la question des modalités de déplacement sur le territoire avec pour objectifs de :

- **Réduire les déplacements et les nuisances qui y sont liées,**
- **Favoriser le développement des autres modes de déplacement : transports en commun et modes doux.**

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS

Une ville durable doit en priorité promouvoir le développement des modes de transport les plus propres. Pour autant, une meilleure organisation spatiale de la ville permet en amont de réduire le nombre de trajets liés aux activités incontournables de la vie quotidienne, au premier rang desquelles on trouve les déplacements domicile-travail. La Ville entend d'ailleurs profiter de l'arrivée du Tramway pour concevoir les opérations d'aménagement en cohérence avec ce mode de transport. D'autre part, la création de centralités et la mise en place d'activités de commerces de proximité font d'ores et déjà partie des projets urbains de la ville.

Action prioritaire : Organiser les quartiers de la ville en « centres de vie »

L'objectif de cette action est de repenser l'organisation de la ville par quartier ou par bassin de vie en favorisant au mieux la proximité géographique des lieux d'habitation, des espaces commerciaux et des zones d'activité et d'emploi.

Autres actions préconisées

- **Développer ou maintenir les commerces de proximité dans tous les quartiers pour éviter les déplacements longs**
- **Favoriser les circuits courts de marchandises**
- **Assurer la desserte des zones d'activités par des transports propres**
- **Mettre en place des navettes inter-entreprises**

OBJECTIF 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE STATIONNEMENT

Les difficultés de stationnement dans certains quartiers de Colombes représentent une contrainte quotidienne pour une partie de la population de la ville.

Cette préoccupation a été largement relayée par les participants des Assises avec néanmoins la volonté d'adapter le stationnement aux exigences d'une ville plus durable. Dans le cadre de ses projets urbains, Colombes gère la question du stationnement en réfléchissant à la taille et à l'emplacement des parkings de manière à réguler le stationnement anarchique et satisfaire les besoins des résidents.

Cette action, cependant, n'a pas vocation à créer un « appel d'air », c'est à dire, ni susciter ni permettre le stationnement de véhicules supplémentaires. En effet, les politiques de transport durable obligent à repenser à terme l'usage de la voiture.



Action prioritaire : Réorganiser les modalités de stationnement en privilégiant les résidents et les zones de livraisons

Il est proposé de débiter par une identification des zones en déficit de stationnement. Une fois les points noirs identifiés, un zonage et une tarification pourraient être mis en place afin de favoriser notamment le stationnement des résidents. Enfin, il est proposé de renforcer les contrôles afin de faire respecter les nouvelles règles mises en place.

Autres actions préconisées

- **Promouvoir l'usage des parkings souterrains publics et privés existants**
- **Aménager des parkings autour des stations de transports en commun, à la périphérie des centres villes et à proximité des équipements publics**
- **Lutter contre le stationnement anarchique des voitures : pôtelets, amendes, mises en fourrière, etc.**
- **Réaliser des parkings pour les habitants, dans la zone pavillonnaire en particulier**

Transports en commun

« Plus de transports en commun et moins de voitures : une ville plus facile à vivre » et mo

Le développement et l'amélioration des transports collectifs est sans aucun doute l'une des mesures phares d'une politique de déplacement durable. Le territoire de Colombes dispose déjà de nombreux atouts en matière de transports en commun. L'arrivée prochaine d'une offre structurante comme le tramway viendra encore renforcer ce potentiel. Néanmoins, les participants aux Assises ont exprimé de nombreuses propositions visant à améliorer l'efficacité et la fréquentation de ces modes de transport collectifs.

OBJECTIF 1 : AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

Avec ses quatre gares et ses nombreuses lignes de bus, Colombes dispose d'une offre de transport en commun importante. Il convient néanmoins de la rendre plus attractive encore, afin d'inciter davantage de citoyens, Colombiens ou non, à les utiliser. De plus, l'intermodalité des transports fait partie intégrante des réflexions dans le cadre des projets urbains. Cela passe par l'interconnexion des différents réseaux de transport en commun mais aussi des différents modes : par exemple vélo/train, vélo/tramway.

Action prioritaire : Améliorer les dessertes des pôles les plus fréquentés

Les participants aux Assises proposent une étude approfondie permettant d'identifier les points de desserte les plus sollicités aujourd'hui : zones d'activités professionnelles et commerciales, pôle santé, centres administratifs, sportifs, culturels, de loisirs, etc. Une concertation pourrait ensuite être engagée avec les usagers et les acteurs des transports afin d'améliorer les conditions de desserte : fréquences des passages, nombres d'arrêts, liaisons, etc.

Autres actions préconisées

- **Améliorer l'intermodalité entre les différents types de transports : accessibilité, information des usagers, parcs relais pour voitures et vélos adaptés, etc.**
- **Étoffer les réseaux aux heures de pointe**
- **Améliorer le confort dans les transports en commun : affichage, luminosité, sécurité, etc.**

OBJECTIF 2 : FACILITER L'ACCESSIBILITÉ À DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE QUALITÉ

L'une des préoccupations majeures exprimée par les participants est de permettre l'accès de tous aux transports collectifs de Colombes. Cette notion d'accessibilité recouvre bien sûr les aspects physiques (personnes âgées, handicapés, jeunes enfants, etc.) mais aussi les dimensions financières ou les questions liées à l'enclavement de certains quartiers, etc.

Action prioritaire : Aménager les lieux d'accès aux gares de la ville

La ville de Colombes a la chance de disposer sur son territoire de quatre gares. Un travail peut néanmoins être engagé sur ces espaces afin d'en faciliter l'accès pour tous : ascenseurs, places de parking réservées, abaissements des trottoirs, supports visuels et sonores...

Autres actions préconisées

- Favoriser l'accessibilité financière des publics les plus fragiles : chômeurs, étudiants, retraités, etc.
- Créer une ligne de bus gratuite infra-communale
- Désenclaver les quartiers périphériques encore peu desservis
- Sécuriser les quartiers autour des gares et favoriser l'implantation de petits services
- Améliorer l'accessibilité de tous les bus pour les personnes à mobilité réduite

Modes de déplacement alternatifs et doux



OBJECTIF 1 : AMÉLIORER ET FACILITER L'USAGE DU VÉLO

Le vélo est un moyen de déplacement respectueux de l'environnement et particulièrement adapté aux typologies urbaines. Il est également un mode de transport peu onéreux et convivial. Mais le bilan dressé par les Colombiens montre une utilisation du vélo dans leur ville encore peu satisfaisante : aménagements insuffisants ou mal connus, sentiment d'insécurité, difficultés de stationnements, etc.

Beaucoup d'actions sont donc à engager pour encourager les Colombiens à utiliser leur vélo.

Action prioritaire : Étendre au maximum la zone 30 sur le territoire de Colombes

Plusieurs zones 30 existent déjà à ce jour sur la commune de Colombes. Par cette action, les participants aux assises proposent d'élargir le dispositif sur toute la voirie communale, comme cela a pu être réalisé dans d'autres communes des Hauts-de-Seine (Fontenay-aux-Roses, Sceaux, etc.)

Autres actions préconisées

- **Augmenter et développer le linéaire des pistes cyclables en lien avec les communes voisines**
- **Mettre en place des voies à sens unique de circulation**
- **Mettre en place un dispositif de vélos en libre-service**
- **Achever la voie partagée (piétons, cyclistes) des bords de Seine**
- **Soutenir un service de location de vélos longue durée**
- **Accroître les capacités de stationnement protégé pour les vélos**
- **Informar la population sur les possibilités de déplacement en vélo**



OBJECTIF 2 : REDONNER LA PLACE AUX PIÉTONS

Nos villes actuelles sont largement modelées par l'usage de la voiture, réduisant les possibilités d'utilisation des autres modes de déplacement, à commencer par la marche à pied. Cheminements incomplets, trottoirs encombrés, les Colombiens voient de nombreuses difficultés à la circulation piétonne aujourd'hui. Les participants proposent donc que la ville de Colombes engage un réaménagement de la voirie et des espaces publics, afin de les adapter aux nouveaux besoins de mobilité. Les voies vertes comme la Coulée Verte, le jardin Paul Cézanne sont autant de cheminements et d'itinéraires réservés aux piétons et permettant de relier différents quartiers de manière plus directe qu'en voiture.

Action prioritaire : Aménager des cheminements piétonniers privilégiés à travers la Ville

Par le biais de cette action, les participants suggèrent de réaliser une étude sur les attentes des Colombiens en matière de déplacements piétons. Une fois les zones prioritaires identifiées, il s'agirait pour la ville d'élargir les espaces piétonniers. Ces travaux d'aménagement doivent s'accompagner d'un travail de communication et de sensibilisation : distribution de plans, outils de signalétiques visibles, affichage, charte du piéton, etc.

Autres actions préconisées

- **Développer et sécuriser les cheminements des piétons et des personnes à mobilité réduite**
- **Créer des zones de rencontres (20 km/h) et des aires piétonnes: rue Saint-Denis, quartiers commerçants, abords des grands équipements, etc.**
- **Limiter la circulation, voire rendre certains axes piétons, le dimanche**
- **Élaborer un plan de déplacements piétons**
- **Développer et accompagner des démarches type pédibus pour les déplacements domicile – école**
- **Développer les circulations vertes et non polluantes sur tout le territoire**
- **Sécuriser et améliorer le confort des trottoirs et les rendre plus accessibles aux handicapés**
- **Supprimer le stationnement alterné et créer des chicanes**

La place de la voiture

« Voir la voiture autrement »

L'utilisation massive des déplacements en voiture individuelle est responsable d'une large part des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions atmosphériques. Les déplacements motorisés sont par ailleurs une source de nuisances et sont consommateurs d'espace et générateurs d'accidents. Si l'utilisation de la voiture individuelle reste utile dans la couronne parisienne pour de nombreux déplacements des Colombiens, sa place et son utilisation au sein de la ville doivent donc être repensées.

En effet, malgré les progrès réalisés en matière de consommation et de rejet des moteurs, l'augmentation constante du parc de véhicules et du nombre moyen de kilomètres parcourus maintiennent le secteur des transports parmi les plus contributeurs en termes de rejet de gaz à effet de serre.

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER DE NOUVELLES FORMES D'UTILISATION DE LA VOITURE

Voyager à plusieurs en voiture, c'est plus écologique, plus convivial et plus économique. Les participants aux Assises ont donc largement plébiscité la création ou le développement d'initiatives de covoiturage ou d'autopartage, qui permettent de rationaliser les déplacements sur le territoire.

Action prioritaire : Construire une plate forme Web de covoiturage

L'intérêt principal de cette plateforme serait de mettre en relation des covoitureurs à l'échelle du bassin de vie. Sur cet outil Internet, les Colombiens pourraient connaître les déplacements déjà prévus par d'autres utilisateurs, indiquer les places disponibles pour leurs propres déplacements, déposer une offre ou une demande de trajets réguliers ou occasionnels. Le développement de la plateforme pourrait s'accompagner de mesures incitatives comme un dispositif de tarification préférentielle pour les abonnés dans les parkings municipaux.



Autres actions préconisées

- **Développer et promouvoir l'autopartage : présenter un comparatif de prix avec d'autres moyens de transports, soutien de la Ville aux associations porteuses de projet, etc.**
- **Favoriser la mise en place d'un service de location de voitures vertes pour les déplacements longs**

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR DES VÉHICULES PLUS « PROPRES »

Les véhicules « propres » – véhicules ayant des rejets plus faibles que la moyenne – constituent l'une des solutions qui permettront de diminuer l'impact des transports sur notre environnement.

Leur place actuelle dans le parc global de véhicules est cependant encore trop restreinte. En attendant le développement indispensable des technologies permettant de démocratiser leur utilisation, un effort doit être engagé sur l'évolution des mentalités par rapport à ces véhicules.

Action prioritaire : Acquisition de véhicules plus propres par les services de la ville

Au titre de l'exemplarité des services, la ville de Colombes peut agir directement en s'engageant à réduire les émissions de sa flotte de véhicules par un renouvellement progressif de son parc avec des véhicules moins polluants.

Autres actions préconisées

- **Inciter les habitants et les entreprises de Colombes à l'achat de voitures moins polluantes par des dispositions fiscales et par un travail de sensibilisation, etc.**
- **Promouvoir (par la subvention ?) les voitures moins polluantes et électriques**
- **Renouveler le parc de la ville selon les opportunités**

OBJECTIF 3 : LIMITER L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Transformer durablement nos modes de déplacements ne pourra passer que par une réduction de l'utilisation de la voiture. Pour y parvenir, on doit fortement inciter les automobilistes à se passer de leur voiture. Il ne s'agit donc pas pour les participants de bannir la voiture de la ville, mais plutôt d'offrir des alternatives crédibles et de faciliter la possibilité pour les Colombiens de laisser leur véhicule en stationnement. Dans cette optique, l'intermodalité est au cœur des réflexions de la Ville dans sa politique d'aménagements urbains, en lien notamment avec l'arrivée du Tramway.

Action prioritaire : Instaurer un stationnement résidentiel

Le principe du stationnement résidentiel vise à limiter la circulation en ville. Il permettrait aux Colombiens de garer leur véhicule à proximité de leur domicile et à tarif préférentiel pour une durée n'excédant pas sept jours consécutifs. Le prix doit être suffisamment faible pour être réellement incitatif.

Autres actions préconisées

- **Réguler le stationnement par la rotation : plus de zones payantes et à durée limitée**
- **Généraliser la matérialisation au sol des places de stationnement autorisé**

Les participants aux Assises pour une ville écologique ont également abordé la problématique des nuisances sonores liées aux transports. La synthèse de ces contributions est traitée dans le chapitre « cadre de vie ».

URBANISME ET HABITAT DURABLE

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour mieux relier les besoins en aménagement et en habitat avec les différents aspects du développement durable. La planification urbaine, les critères de qualité environnementale qu'elle intègre et la densité qu'elle préconise sont des éléments clés du développement durable sur un territoire. Ceux-ci reposent sur une vision à long terme qui doit intégrer les conséquences prévisibles de la raréfaction des ressources énergétiques et du dérèglement climatique; la nécessité de rationaliser et de diminuer l'impact du transport et des déplacements, notamment les déplacements pendulaires et la maîtrise de l'étalement urbain, dans un but de protection des espaces naturels. Les réflexions sur l'urbanisme durable intègrent également l'accès de tous aux services d'emploi, culturels, d'accès à l'eau, à l'éducation, aux transports, aux loisirs, etc.

La notion d'habitat regroupe, quant à elle, de nombreuses questions qui touchent à tous les aspects du développement durable : cadre de vie, mixité, services aux habitants, performance énergétique, accessibilité de toutes les catégories sociales, etc. L'urbanisme et l'habitat urbain doivent donc devenir durables, afin d'offrir aux actuels et futurs habitants la possibilité de vivre mieux, ensemble.

Cet urbanisme durable doit repenser les modes de gouvernance : c'est le sens de la concertation menée dans le cadre de l'Agenda 21 et dans la perspective des projets de renouvellement urbain, des futurs PLU (Plan local d'urbanisme), PLH (Plan local de l'habitat), PLD (Plan local de déplacement) et des projets d'aménagements.

Les participants aux Assises pour une ville écologique ont exprimé de nombreuses propositions, abordant aussi bien les questions d'aménagement et d'urbanisme, que les questions d'efficacité énergétique et de qualité environnementale des logements.

Quatre thématiques ont émergé des propositions des participants aux assises :

- **Urbanisme durable**
- **Qualité de l'habitat**
- **Energie**
- **Logements sociaux**



Urbanisme durable

« Des quartiers durables pour une ville modèle »

Une ville durable est avant tout une ville qui aménage et organise son territoire en respectant les enjeux du développement durable. Elle doit prendre en compte, dans l'organisation de sa planification urbaine, les pôles et centralités, les paysages et espaces verts, l'habitat, le développement social et économique, la qualité de vie des habitants, les luttes contre les inégalités, la satisfaction des besoins essentiels et l'accès de tous aux services. Il est également nécessaire de développer une vision prospective de long terme en raison des délais et de la durée, très longue, des opérations d'urbanisme et d'aménagement urbain. Le futur Plan local d'urbanisme (PLU) en préparation sera un instrument majeur de l'organisation de la ville. Il pourra prendre en compte les nombreuses propositions formulées par les Colombiens à l'occasion des Assises.



OBJECTIF 1 : MAITRISER LA DENSIFICATION SUR COLOMBES

Colombes est aujourd'hui très urbanisée. Les nouvelles opérations d'aménagement consistent donc à compléter l'offre en logements et en activités économiques en utilisant les terrains en friche ou en reconstruisant sur du bâti fortement dégradé. Cette urbanisation est indispensable dans l'objectif d'une ville plus durable et intégrant de nouveaux espaces naturels. Simultanément, la ville doit préserver la zone pavillonnaire, avec ses espaces de verdure tout en permettant l'extension de l'habitat individuel lié au rajeunissement de la population. Les participants souhaitent ainsi faire de la protection de ces espaces un objectif prioritaire parmi les règles d'aménagement de la ville.

Action prioritaire : Préserver et valoriser les espaces verts privés et publics de Colombes

Pour les participants, cette action doit commencer par un recensement précis de l'ensemble des espaces naturels du territoire. Une fois ces espaces identifiés, ils doivent bénéficier d'une protection forte au sein du Plan local d'urbanisme (PLU). La Ville peut également mettre en place une politique foncière active.

Au travers des différents modes d'intervention publique, la Ville a des projets allant dans le sens de la valorisation et de la création d'espaces publics : dossiers Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine), ZAC (Zone d'aménagement concerté), réaménagement du boulevard Charles-de-Gaulle.

Autres actions préconisées

- **Augmenter le coefficient d'occupation des sols (COS) en zone pavillonnaire**
- **Renforcer les possibilités de dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) pour les bâtiments à basse consommation d'énergie**
- **Valoriser davantage les espaces publics**
- **Créer de nouveaux espaces verts publics**
- **Protéger et créer de nouveaux jardins partagés**

OBJECTIF 2 : DIFFUSER LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DURABLE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les travaux réalisés dans le cadre du Grenelle de l'environnement ont confirmé l'attente de la société française d'une mise en œuvre de solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Par le choix de cet objectif, les participants aux Assises insistent sur l'importance d'intégrer les questions liées au développement durable dans toutes les opérations de construction et d'aménagements à venir sur Colombes. Cela impliquerait qu'à l'avenir, aucune opération ne pourra être menée sans que les maîtres d'ouvrage ne se soient auparavant interrogés sur ses impacts environnementaux et sociaux ainsi que sur sa pérennité économique.

Action prioritaire : Intégrer des critères de développement durable dans toutes les nouvelles opérations de construction et d'aménagement sur Colombes.

Pour réaliser cette action, les participants proposent en priorité une prise en compte forte des aspects du développement durable dans le futur Plan local d'urbanisme (PLU, qui remplacera l'actuel POS) ainsi que dans les outils opérationnels tels que les Opérations d'amélioration de l'habitat (Opah) ou dans les zones de renouvellement urbain (Anru). Il pourrait également s'agir de réaliser un guide de préconisations à destination des habitants et maîtres d'ouvrage. Les projets de rénovation urbaine prévoient la création de centralités de quartiers, des logements sociaux et des pôles d'équipements publics (services sociaux, de santé, services publics, établissements scolaires). Dans ces projets, les éventuelles constructions intègrent des critères HQE (Haute qualité environnementale), THPE (Très haute performance énergétique), BBC (Bâtiment basse consommation), etc.

Autres actions préconisées

- **Mettre en place des incitations financières pour les maîtres d'ouvrage et les habitants**
- **Enterrer les réseaux aériens dans la ville**
- **Préserver les cœurs d'îlots**
- **Faire de l'une des opérations ANRU un modèle social et écologique**

OBJECTIF 3 : DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE SUR UN QUARTIER

Les participants ont évoqué la création d'un éco-quartier sur Colombes. L'éco-quartier vise tout à la fois pour le milieu urbain des économies d'énergie, une meilleure gestion de l'eau, le développement d'outils de mobilité douce, une qualité de vie préservant la place de la nature en ville et, plus fondamentalement, un urbanisme et des styles de vie durables. Le concept est souvent lié à une approche de qualité environnementale mais accorde également une place importante aux questions sociales, économiques, d'accès aux équipements et services, de satisfaction des besoins essentiels (éducation, santé, culture, accès à l'emploi, mobilité, etc.), de lutte contre les inégalités et d'intégration harmonieuse avec le reste de la ville. La Ville a en projet, outre la ZAC de l'Île Marante, le développement d'éco-quartiers. Par ailleurs, les projets de Zone d'aménagement concerté (ZAC) ou de renouvellement urbain (Anru) prévoient la présence d'équipements et de services sociaux ou publics, la création de centralités, l'intégration de solutions innovantes de gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie.

Action prioritaire : Utiliser les opérations d'aménagement naissantes pour faire émerger un ou des éco-quartiers à Colombes

La construction, comme le renouvellement d'un quartier sont des occasions uniques de repenser l'habitat, les transports, l'équilibre des activités et la mixité sociale. Ces thèmes sont à traiter de manière cohérente et avec la participation des habitants et acteurs du quartier. Par cette proposition, les participants souhaitent voir mener sur le territoire de Colombes une opération exemplaire qui prendrait en compte toutes les dimensions du développement durable. Cet éco-quartier pourrait s'inscrire dans les actuels projets européens et nationaux et répondre ainsi aux attentes exprimées lors du Grenelle de l'environnement. Action symbolique et exemplaire, l'éco-quartier est aussi l'expression d'une nouvelle politique de la ville et de l'aménagement du territoire. Telle est l'ambition de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) de la Marine pour laquelle la municipalité a révisé les orientations d'aménagement. La concertation avec la population sera d'ailleurs l'un des axes majeurs de la conception des projets urbains de Colombes qui ont été pensés dans une optique globale.

Autres actions préconisées

- **Améliorer la gestion des eaux pluviales dans la ville**
- **Mettre en place des dispositifs de tri des déchets performants dans tous les équipements et espaces et publics**

Sur ces questions d'urbanisme et d'aménagement durable, les participants ont également évoqué l'importance de travailler à l'échelle du bassin de vie. La construction de l'intercommunalité est donc une étape nécessaire à l'apparition d'un aménagement territorial cohérent et durable.

Qualité de l'habitat

« Habitat durable : si c'est bon pour moi, c'est bon pour nous ! » pour moi...

Jusqu'à présent, les modes de construction étaient essentiellement dirigés par des considérations portant sur la fonctionnalité, la sécurité, le confort et bien sûr, le montant de l'investissement initial. La prise en compte du développement durable doit nous conduire à inclure de nouveaux critères de qualité et de respect de l'environnement, et surtout à nous projeter dans l'avenir, en intégrant les coûts d'entretien et d'exploitation dès l'amont des choix de constructions.

La baisse des coûts d'entretien et d'exploitation des bâtiments qui intègrent des solutions labellisées HQE (Haute qualité environnementale) compense le surcoût à la construction. Autant d'outils que les participants aux Assises souhaitent voir mis en œuvre sur Colombes. D'autre part, il existe des réalisations architecturales innovantes tant au niveau national qu'europpéen qui intègrent des niveaux de performance élevés. Les réflexions dans ce domaine ainsi que les bonnes pratiques sont en constante évolution.



Par conséquent, au regard des durées naturellement longues des opérations de construction et d'exploitation des bâtiments, il convient d'anticiper l'évolution de ces bonnes pratiques et de ces réflexions en se dotant dès à présent d'objectifs ambitieux.

OBJECTIF 1: ÉRADIQUER L'HABITAT INDIGNE À COLOMBES

La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui portent atteinte à la dignité humaine. Elle recouvre notamment les logements insalubres, les locaux où le plomb est accessible, les immeubles menaçant de ruine, etc. Le repérage et la suppression de ces formes d'habitat est l'un des objectifs du Programme local de l'habitat (PLH). Les participants aux Assises estiment néanmoins que ce sujet est primordial et doit donc être inscrit au cœur du volet social de l'Agenda 21.

Action prioritaire : *Mettre en place des aides et un accompagnement des populations, propriétaires et locataires, dans le collectif comme l'individuel, pour lutter contre l'habitat indigne*

Il est proposé que la Ville s'attache à mettre en place des partenariats pour un meilleur traitement de l'habitat indigne. La première action à mener sera un diagnostic et une cartographie complète de l'habitat indigne sur Colombes. Il s'agira ensuite d'appuyer la mise en œuvre sur des plans juridiques et techniques, mais aussi d'assurer des actions de formation, de sensibilisation et d'échange d'expériences.

Autres actions préconisées

- **Développer et réaliser des types d'habitat économiques (compétitifs) et présentant des avancées en terme d'énergies renouvelables (habitat destiné à des revenus faibles à moyens)**
- **Renouveler l'habitat privé peu performant grâce à un fonds d'aide communal, des travaux d'isolation, etc.**
- **Favoriser les ravalements avec l'isolation par l'intérieur dans les immeubles les plus anciens de la ville**

OBJECTIF 2 : SENSIBILISER, INFORMER ET INCITER LES COLOMBIENS EN MATIÈRE DE « LOGEMENT DURABLE »

La ville durable sera celle où chacun aura pris conscience des enjeux environnementaux et de ses propres responsabilités. La sensibilisation, la pédagogie et l'information sont donc autant d'axes d'actions primordiaux. Pour que le citoyen sensibilisé devienne éco-acteur dans son logement, il doit ensuite être aidé dans son action.

En effet, les consommateurs n'investissent pas encore spontanément en matière d'équipements économes en énergie. Le critère du coût d'achat étant encore largement prépondérant à celui des coûts d'usage des équipements. Les participants proposent donc de mettre en place des politiques fortes d'accompagnement à l'achat d'équipements économes en énergie dans les bâtiments à usage d'habitation.

Action prioritaire : *Créer une « Maison de l'habitat »*

Par cette Maison de l'habitat, les participants proposent de rassembler en un lieu unique les informations à destination des particuliers et des syndicats de copropriété sur l'intégration du développement durable dans les logements. Ce lieu d'information pourrait aller plus loin que les dispositifs existants (Espaces Info Energie de l'Ademe – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, etc.) en abordant tous les aspects du développement durable.

Autres actions préconisées

- **Diffuser un guide « acheter, construire et s'équiper durable » à destination des habitants**
- **Participer aux campagnes nationales de sensibilisation**
- **Mettre en place un accompagnement personnalisé des pétitionnaires de permis de construire et déclarations préalables**
- **Mise en place d'aides financières pour la réhabilitation des bâtiments : prêt à taux zéro, aides financières municipales complémentaires à celles de l'Anah, etc.**
- **Lancer un programme de réhabilitation des logements anciens en respectant et en conservant le patrimoine**

Énergie

« **Énergie, c'est la vie, il faut la préserver** », il faut la préserver

Les collectivités territoriales peuvent avoir un impact déterminant sur le bilan énergétique de leur territoire, à travers une politique volontaire de maîtrise des consommations, et d'utilisation des énergies renouvelables. Que ce soit sur ses propres bâtiments - à travers les choix collectifs d'aménagement et de planification - ou par la sensibilisation et l'incitation, chaque collectivité a la possibilité de réduire de manière significative ses consommations d'énergies non renouvelables ou polluantes. Plusieurs actions vont dans ce sens à Colombes comme en témoignent les projets urbains : l'étude de solutions performantes sur le plan énergétique ainsi que des solutions techniques innovantes comme la mise en place de réseaux de chaleur sont privilégiées.

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les objectifs nationaux et européens de développement des énergies renouvelables (ENR) sont aujourd'hui ambitieux (plus de 20% de la production d'énergie en France à l'horizon 2020). Chaque collectivité locale a donc son rôle à jouer dans la réussite de cette stratégie globale. Par ailleurs, les énergies renouvelables présentent de nombreux avantages pour les territoires : lutte contre le changement climatique, approvisionnement maîtrisé, aménagement du territoire, création d'emplois, etc. Selon les participants aux Assises, Colombes doit donc profiter de cette opportunité et envisager - ou approfondir - pour son territoire toutes les possibilités de développement des énergies renouvelables : solaire, thermodynamique, géothermie, réseaux de chaleur, etc.

Action prioritaire : Aides financières à l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables à destination des particuliers

Colombes, avec son importante zone pavillonnaire, dispose d'opportunités intéressantes en matière de développement des énergies renouvelables (ENR), notamment solaire. Les participants proposent donc que la Ville puisse abonder les aides existantes à l'installation de ces équipements ENR chez les particuliers (crédit d'impôts, aides régionales et départementales).

Autres actions préconisées

- **Lancer des opérations exemplaires sur le patrimoine de la ville**
- **Rechercher de nouvelles potentialités du territoire en matière d'énergies renouvelables : biomasse, géothermie, mini éolien, etc.**

OBJECTIF 2 : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SUR LE TERRITOIRE

La réduction des consommations d'énergie sur le territoire doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche globale. Elle comprend la mise en œuvre d'actions sur l'amélioration de la qualité du bâtiment à usage d'habitation (voir le thème sur la qualité de l'habitat) mais doit aussi concerner les bâtiments tertiaires et industriels ainsi que le patrimoine de la ville. De telles démarches globales peuvent se faire au travers d'un plan climat territorial.

Action prioritaire : Dresser un bilan des consommations énergétiques sur Colombes

Parce que la première phase du passage à l'action passe par la prise de conscience et l'identification des points à améliorer, les participants aux Assises proposent de mettre en œuvre des outils de diagnostic : bilan carbone, audit énergétique, cartographie thermique du territoire, etc. Ces outils permettront d'évaluer les actions à entreprendre pour maîtriser les consommations et améliorer les rendements thermiques de l'existant.

Autres actions préconisées

- **Construire un bâtiment municipal exemplaire à basse consommation ou à énergie positive**
- **Élaborer un programme d'amélioration de l'isolation de bâtiments publics**
- **Réduire les consommations relatives à l'éclairage public**
- **Développer la végétalisation des bâtiments**

Logements sociaux



Il fait bon vivre à Colombes

Il fait bon vivre à Colombes

L'accès au logement social s'inscrit aujourd'hui, avec le renouvellement urbain, dans une politique globale de solidarité sociale. L'objectif est de réunir à l'échelle du quartier ou de la commune des logements susceptibles de répondre aux besoins des populations les plus fragilisées.

Même si nombre des dispositifs liés aux politiques de logement social relèvent des organismes HLM et de l'État, la ville est par sa proximité avec la population l'un des partenaires incontournables de l'amélioration de l'offre de logements.



OBJECTIF 1 : EQUILIBRER LA RÉPARTITION SPATIALE DES LOGEMENTS SOCIAUX

La mixité sociale est l'un des objectifs prioritaires des politiques du logement. Elle vise à faire coexister en un même lieu des catégories sociales diverses et à favoriser ainsi la cohésion sociale.

Le développement durable, quant à lui, suppose la lutte contre les inégalités et la satisfaction des besoins essentiels comme le logement. La recherche de la mixité doit se traduire notamment par une répartition des logements sur l'ensemble du territoire. Colombes dispose aujourd'hui d'un nombre de logements sociaux important (plus de 30 % du parc), mais qui sont largement concentrés sur la partie nord du territoire.

Pour les participants, l'objectif est donc aujourd'hui de poursuivre la politique de construction de logements accessibles aux populations à faibles ressources en y intégrant le souci d'une meilleure répartition sur le territoire.

Action prioritaire : Intégrer dans chaque nouvelle opération d'aménagement et de construction d'initiative privée une partie de logements sociaux

Afin de parvenir à une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire, les participants proposent que soit intégrée une partie de logements sociaux dans chaque nouvelle opération d'aménagement et de construction d'initiative privée.

Autres actions préconisées

- **Développer une stratégie d'acquisition foncière pour installer en priorité des logements sociaux dans les quartiers où ils font aujourd'hui défaut**

OBJECTIF 2 : RÉHABILITER LE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Améliorer la performance environnementale des logements sociaux répond à un double objectif : réduire les charges des locataires et bien sûr participer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

À l'heure où le Grenelle de l'environnement renforce l'exigence des normes, les bailleurs sociaux sont de plus en plus nombreux à prendre en compte ces dimensions. Les participants aux Assises souhaitent que la Ville s'investisse pour inciter les bailleurs sociaux et les promoteurs présents sur le territoire à intégrer au mieux ces questions. Pour être efficaces, les travaux doivent aussi s'accompagner d'une sensibilisation forte des locataires des logements sociaux.

Action prioritaire : Lancer un programme d'information et d'incitation des principaux acteurs du logement social pour les aider à intégrer les aspects du développement durable

Par cette action, il s'agit avant tout de renouer des relations fortes avec les grands acteurs du logement social de Colombes et de les accompagner dans la mise au point d'une stratégie globale de logement social durable.

Autres actions préconisées

- **Mener un diagnostic sur le parc de logement social actuel**
- **Accompagner les bailleurs dans la formation de leur personnel**
- **Mettre des mitigeurs dans les logements sociaux pour économiser l'eau**
- **Travailler à l'amélioration des espaces extérieurs aux logements**
- **Envisager dès aujourd'hui le passage vers un habitat social à très basse consommation énergétique**

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Les progrès scientifiques et techniques du XX^e siècle ont conduit à une amélioration sans précédent de notre qualité de vie mais ont également mis en évidence la fragilité de notre environnement et des écosystèmes qui nous entourent. La prise de conscience de la dégradation et de l'épuisement des ressources naturelles est d'ailleurs en grande partie à l'origine de l'apparition des concepts d'écologie et de développement durable.



Les zones urbaines sont les espaces où les questions de consommation d'énergie, d'utilisation des ressources naturelles, de pollution ou d'accumulation des déchets sont les plus exacerbées.

L'Agenda 21 de Colombes doit donc être le moyen de mieux prendre en compte ces aspects dans la gestion de la ville et d'assurer un environnement de qualité et un cadre de vie agréable à tous les citoyens de la ville.

Quatre thématiques ont émergé des propositions des participants aux Assises :

- **Gestion des déchets**
- **Espaces verts et biodiversité**
- **Gestion de l'eau**
- **Nuisances sonores**

Gestion des déchets

« Ne pas jeter, cela en jette »

La production annuelle d'ordures ménagères de chaque français a doublé en 40 ans. Elle représentait environ 360 kg par an en 2006, soit environ un kilo par jour et par habitant. Ce chiffre est porté à 455 kg en Île-de-France en 2007. Parallèlement, les coûts d'élimination augmentent et les exigences de la population se renforcent au regard des préoccupations de santé publique. La politique de gestion des déchets devient ainsi un enjeu fondamental au sein des compétences des communes.

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS EN AMONT

En matière de déchets, les actions curatives seules ne suffisent plus. La prévention doit être considérée comme un maillon essentiel d'une gestion durable des déchets :

« Le déchet le mieux traité, c'est celui qui n'a pas été créé. »

Ainsi, au delà des actions de sensibilisation et de communication que mènent les référents environnement du service de traitement des déchets, les participants à l'atelier ont préconisé plusieurs actions.



Action prioritaire : Lancer une campagne de sensibilisation des Colombiens

De nombreux gestes et choix quotidiens peuvent nous permettre de réduire la quantité de déchets que nous produisons. Un important travail d'information doit donc être engagé pour sensibiliser les citoyens aux impacts de leurs achats et de leurs comportements.

Autres actions préconisées

- **Mettre en place la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur Colombes : paiement de l'enlèvement des ordures en fonction du poids ou du volume de déchets produits**
- **Promouvoir l'exemplarité des services de la ville : achats de produits sans emballage, utilisation de produits réutilisables, dématérialisation des échanges de documents, etc.**
- **Réduire la fréquence des collectes pour responsabiliser les habitants et réduire les pollutions liées aux déplacements des camions bennes**

Les services de la ville, en plus de la mise en place de la collecte sélective, ont entamé des réflexions durables comme l'optimisation du service de collecte qui passera par une réduction des fréquences de passage des bennes.

OBJECTIF 2 : OPTIMISER LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le traitement des déchets engendre des coûts croissants et génère des pollutions importantes. Si la collecte sélective des déchets est maintenant mise en place sur la majeure partie du territoire de Colombes, son efficacité peut être grandement améliorée.

Les participants souhaitent ainsi que la Ville se fixe un objectif ambitieux de réduction de 20% de la part des déchets non triés dans les trois prochaines années.

Action prioritaire : *Développer et promouvoir le compostage*

Par l'importance de sa zone pavillonnaire, Colombes dispose d'un potentiel important en matière de compostage. Les actions déjà engagées par la ville (mise à disposition de composteurs individuels contre une caution) doivent être renforcées. Mais les participants souhaitent également que le compostage puisse être développé dans les zones d'habitat collectif et dans les espaces verts de la ville : installation de composteurs dans ces espaces.

Autres actions préconisées

- **Installer des broyeurs de déchets verts**
- **Mettre en place une collecte des déchets verts et fermentescibles**
- **Améliorer la pratique du tri dans les zones d'habitat collectif : sensibilisation, apport volontaire, travail avec les bailleurs sociaux, etc.**
- **Créer de nouvelles déchèteries ou faciliter l'accès des Colombiens à celle des communes voisines**
- **Favoriser le réemploi et le recyclage par la création d'une ressourcerie**
- **Mettre en place une opération exemplaire de collecte des déchets par le sous-sol**

La ville a déjà entamé plusieurs actions allant dans le sens des propositions des habitants comme la collecte des déchets verts sur certains secteurs de la commune, la mise en place de corbeilles de rue dites double flux de tri des déchets, la mise en place de bornes d'apport volontaire, un rapprochement vis-à-vis des bailleurs sociaux pour l'adaptation des locaux, la mise à disposition de composteurs, etc. L'implantation d'une déchèterie-ressourcerie est à l'étude.

Espaces verts et biodiversité

« A chaque action, une réflexion sur son impact »

Le développement durable du territoire passe par la protection des écosystèmes naturels, en accordant une plus large place à la nature dans la ville. Préserver la biodiversité, les ressources naturelles, protéger les milieux sensibles et les espaces remarquables, bien gérer ces espaces et ces ressources sont donc des enjeux majeurs du développement durable, pour lesquels les territoires sont considérés comme l'échelle la plus appropriée d'intervention.

OBJECTIF 1 : SENSIBILISER, INFORMER ET FORMER SUR LA QUESTION DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité, ou diversité biologique, désigne la diversité du monde vivant et des écosystèmes : faune, flore et leurs interactions au sein de la nature. Pour mieux respecter le patrimoine environnemental, il faut commencer par mieux le connaître. C'est pourquoi les participants ont souhaité faire de l'amélioration de la connaissance de la biodiversité un objectif majeur. La Ville en complet accord avec cet objectif a adhéré à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

Action prioritaire : Créer un Observatoire de la biodiversité à Colombes

Pour les participants, le rôle de cet observatoire serait à la fois de travailler au recensement et à l'étude des espèces animales et végétales à Colombes mais aussi de sensibiliser et de former la population. Cet observatoire aurait également pour mission de former les gardiens et les agents municipaux de la ville pour faire de chacun d'entre eux des relais auprès des Colombiens.

Autres actions préconisées

- **Protéger et valoriser les petits espaces naturels favorisant la biodiversité dans la ville**
- **Ré-arboriser tous les quartiers de Colombes**
- **Créer des jardins partagés dans chaque quartier pour éduquer les habitants aux caractéristiques de la biodiversité**
- **Rendre plus visibles les actions menées à la Coulée Verte et au Centre Nature**
- **Informer davantage les habitants, en utilisant le site internet de la ville, sur la qualité de l'eau, de l'air, du bruit, sur le suivi des établissements classés, l'implantation des antennes relais GSM...**

OBJECTIF 2 : GÉRER LES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE FAÇON ÉCOLOGIQUE

Gérer les parcs et jardins de la ville de façon écologique nécessite d'adapter l'entretien aux usages et objectifs sur chaque site.

La gestion doit donc être respectueuse de l'environnement et des ressources : limitation des consommations d'eau, abandon ou substitution des produits phytosanitaires qui présentent des risques importants pour la santé et l'environnement.

La Ville a entamé des actions de formation à la gestion différenciée de son personnel affecté aux espaces verts, et supprimé depuis un an l'utilisation des phytosanitaires dans la gestion des parcs et jardins. L'objectif de la Ville est d'ailleurs d'obtenir la labellisation « Espace Vert Écologique » pour un maximum de squares et de jardins publics.



Action prioritaire : *Former le personnel communal à la gestion différenciée des espaces verts*

Il est proposé que les agents des espaces verts reçoivent des formations techniques et pratiques – ce que réalise déjà la Ville – pour gérer écologiquement les nombreux espaces dont ils ont la charge : massifs, espaces extérieurs des bâtiments communaux, parcs et jardins, etc. Ces formations pourraient également leur donner les moyens d'expliquer aux habitants ces nouvelles pratiques et leurs avantages.

Autres actions préconisées

- **Choisir des plantes adaptées aux espaces verts de Colombes : indigènes, résistantes aux maladies, économes en eau, etc.**
- **Mettre en place un concours annuel du jardin privé écologique**
- **Adopter une charte de l'arbre : protection, information, choix des essences, etc.**

Gestion de l'eau

« L'eau, c'est la vie »

L'eau est une ressource indispensable à la vie et à la plupart des activités humaines, qu'elles soient industrielles ou domestiques. La gestion de sa rareté sera probablement l'un des enjeux majeurs du siècle à venir. Les collectivités locales, notamment par leurs compétences en matière de réseaux d'eau potable et d'assainissement, ont un rôle à jouer dans la préservation de la ressource.



OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU

Les participants souhaitent que la Ville s'engage dans une politique volontaire de réduction des consommations d'eau. Colombes peut ainsi participer à la préservation des ressources naturelles mais aussi réaliser des économies financières substantielles.

Action prioritaire : *Élaborer un programme de réduction des fuites*

Les fuites, qu'elles soient situées sur les canalisations du réseau ou sur les bâtiments communaux, représentent des consommations d'eau très importantes. Cette action, à mener avec le syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers, consiste en un diagnostic complet du réseau suivi d'un plan de travaux. Un travail de sensibilisation des agents municipaux est également à prévoir afin de mettre en place les moyens de détecter, dans les meilleurs délais, les fuites d'eau dans les bâtiments et autres installations municipales.

Autres actions préconisées

- **Promouvoir l'utilisation de l'eau de pluie pour les activités ménagères et de jardinage : récupérateurs d'eau, aides et incitations financières**
- **Diminuer la consommation d'eau pour les prestations de nettoyage des rues**
- **Étudier les possibilités de récupération de l'eau de Seine ou des eaux pluviales : prendre position au sein du syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers, pour remettre en cause le contrat avec le délégataire du service de distribution d'eau potable**

Nuisances sonores

Le bruit est aujourd'hui l'une des principales nuisances auxquelles sont confrontées aujourd'hui les populations citadines. Les nuisances sonores entraînent des troubles auditifs, des troubles du sommeil et des manifestations de stress ainsi que des effets physiologiques (hypertension, rythme cardio-vasculaire) et psychologiques tels que la diminution de la vigilance ou l'augmentation de l'agressivité.

Le bruit peut être également une source de conflits de voisinage et contribuer à dégrader le climat social dans certains quartiers situés à proximité d'infrastructures routières ou ferroviaires bruyantes. De nombreux débats ont eu lieu sur la question des nuisances sonores dans le cadre des réflexions sur les transports à Colombes.



Pour une meilleure lisibilité, l'ensemble des contributions relatives à la lutte contre les nuisances sonores a été réuni dans cette section.

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES LIÉES AUX TRANSPORTS

Les véhicules à moteur sont à l'origine d'une large part des pollutions atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre, mais ils sont également générateurs de nuisances sonores qu'il convient de limiter. Cependant, si les transports en commun présentent de nombreux avantages sur le plan environnemental, ils sont eux aussi à l'origine de nuisances sonores importantes pour les riverains. Colombes est ainsi particulièrement concernée, avec le passage sur son territoire de nombreux trains à vitesses importantes.

Action prioritaire : *limiter les nuisances sonores à Colombes en réduisant la vitesse des différents modes de transport*

Cette proposition d'action vise à réduire les vitesses maximums de tous les modes de déplacements à Colombes, afin de limiter au mieux les nuisances sonores excessives qui peuvent y être liées. Une part de cette action pourrait passer par des aménagements de la voirie : multiplication des zones 30, ralentisseurs, etc. Une autre part non négligeable ne peut se faire qu'en collaboration avec les grands acteurs du transport franciliens : Stif, RATP, SNCF, etc.

Autres actions préconisées

- **Utiliser des revêtements acoustiques adaptés pour la voirie**
- **Construire des équipements anti-bruit sur les zones les plus sensibles**
- **Réaliser une étude sur les nuisances liées aux transports en commun : bruits, émissions, vibrations, etc.**
- **Renouveler le matériel roulant le plus ancien et le plus bruyant**

OBJECTIF 2 : RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

La résorption des points noirs du bruit figure parmi les conclusions du Grenelle de l'environnement. Le bruit généré par les avions est notamment concerné, car représentant une source de nuisances importante pour les riverains d'aéroport. Les Colombiens sont eux-mêmes exposés à certaines nuisances liées à la proximité des aéroports du Bourget et de Roissy.

Action prioritaire : *Faire modifier la réglementation encadrant l'usage de l'aéroport du Bourget*

Par un travail de collaboration avec les autorités compétentes et un lobbying auprès des pouvoirs publics, la Ville peut favoriser une évolution prochaine de la réglementation de l'aéroport du Bourget, qui n'est pas aujourd'hui traité comme un aéroport à part entière, ce qu'il est pourtant au regard de son trafic et du nombre des habitations survolés. Cette réglementation devra notamment porter sur : la mise en place d'un couvre-feu nocturne, l'interdiction des avions les plus bruyants, le rehaussement des altitudes de survol, etc.

Autres actions préconisées

- **Faire aboutir le projet de Charte de l'environnement et de Commission consultative de l'aéroport du Bourget**
- **Prendre en compte les nuisances aériennes dans le cadre de la cartographie du bruit (ce qui est déjà le cas dans le cadre de la cartographie du bruit de la ville en cours de réalisation)**
- **Renforcer les contrôles à partir des données du dispositif Vitrail, en cours de mise en place à la ville (avec formation de plusieurs agents), et vérifier l'application de sanctions**

ÉCONOMIE RESPONSABLE ET DURABLE

Un développement économique local durable doit tirer parti des ressources de son territoire et de la qualité de ses habitants tout en assurant une juste répartition des retombées des richesses produites. Il doit reposer sur une nouvelle responsabilité et citoyenneté des entreprises vis-à-vis du territoire qui les accueille, et doit se construire à partir de technologies et de productions plus propres, plus sûres et plus sobres en consommation de matières premières et d'énergie.

Si sa première mission est bien de veiller à sa rentabilité, garante de sa durabilité, l'entreprise, par les conditions de travail qu'elle propose à ses salariés et demande à ses sous-traitants, contribue aussi au développement social et humain de la société. Par ses consommations de ressources naturelles, ses rejets de déchets, elle est amenée à agir sur l'environnement. Aussi, l'entreprise est-elle un acteur incontournable du développement durable.

Pour les participants aux Assises le rôle de Colombes est avant tout ici d'être un facilitateur et un incitateur pour les acteurs économiques de son territoire. Elle doit aider les entreprises à modifier leurs pratiques et jouer un rôle d'exemple. En effet, si la loi impose aux grandes entreprises du CAC 40 l'élaboration annuelle d'un rapport de développement durable, les PME, les PMI, les artisans et commerçants, plus ancrés sur le territoire, doivent aujourd'hui être aidés par la Ville pour développer un tissu économique local porteur d'emplois durable et solidaire. D'autre part, le développement de projets relevant de l'économie sociale et solidaire peut contribuer à la vie économique des quartiers et développer l'emploi local, notamment dans les quartiers en difficulté.

Trois thématiques ont émergé des propositions des participants aux assises :

- **Impacts environnementaux des entreprises**
- **Incitation, sensibilisation et formation des entreprises au développement durable**
- **Entreprises, proximité et solidarité**



Impacts environnementaux des entreprises

« Entreprise responsable, l'affaire de tous »

Les activités productives présentes sur tout le territoire génèrent des nuisances, déchets et rejets polluants, qu'il convient de réduire par des approches en amont de leur génération : valorisation de matière et réduction des déchets à la source, maîtrise des flux rejetés dans les milieux, économies d'énergie et recours à des énergies renouvelables.

Pour être durables, les entreprises doivent donc adopter une approche intégrée de leur activité, c'est-à-dire prendre en compte, dans leur gestion quotidienne, l'ensemble de leurs impacts.



OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES COLOMBIENNES

Il est de la responsabilité de l'entreprise de se préoccuper de la gestion de ses produits, tout au long de leur cycle de vie. La réduction du volume des déchets et la prise en compte de la fin de vie des produits sont des conditions préalables à la croissance responsable. La réduction du volume de déchets doit passer également sur une réflexion quant à l'éco conception des produits. Les participants aux Assises ont principalement traité la question des déchets des petites et très petites entreprises, considérant que les structures importantes avaient déjà, par la réglementation, une gestion intégrée de leurs déchets.

Action prioritaire : Créer une redevance spéciale sur la collecte des déchets industriels banals

Aujourd'hui, les petits volumes de déchets non dangereux (DIB) des artisans, commerçants et PME sont collectés en mélange avec les déchets ménagers des Colombiens. Dès que le volume de déchets dépasse un certain seuil, ils sont tenus de contracter avec un prestataire privé. Afin de responsabiliser les petites entreprises sur les déchets qu'elles produisent, les collectivités ont la possibilité de mettre en place une redevance spéciale. Le montant de cette redevance est calculé en fonction de l'importance du service rendu et, notamment, de la quantité de déchets éliminés. Un travail de sensibilisation et d'information devra être engagé en amont avec les commerçants et les petites entreprises.

Autres actions préconisées

- **Faciliter l'utilisation de la Seine pour le transport des déchets et des marchandises des entreprises de Colombes**
- **Renforcer les contrôles quant à la bonne gestion et élimination des déchets industriels sur la ville**
- **Améliorer la gestion des déchets sur les marchés forains**
- **Renforcer le respect de la législation sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)**

OBJECTIF 2 : LIMITER L'IMPACT GLOBAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les acteurs économiques, par les choix de produits qu'ils développent, consomment ou commercialisent, sont des acteurs essentiels pour la prise en compte du développement durable. Par leurs choix, les entreprises ont la capacité de devenir « acteurs » d'une consommation intelligente et équilibrée.

Action prioritaire : Créer des zones d'activités durables à Colombes

Par cette action, les participants proposent de développer à Colombes des zones d'activités durables ou « éco-parcs ». La gestion durable des parcs d'activités repose sur de nouveaux partenariats entre les aménageurs, les entreprises et les territoires. Elle favorise la mise en place d'une gestion collective par les entreprises des services, des besoins et de l'emploi. La réflexion sur la durabilité du projet doit être engagée très en amont, dès le choix des entreprises que l'on souhaite voir s'installer sur la zone.

Autres actions préconisées

- **Inciter les entreprises à s'insérer dans des dispositifs de management environnemental : ISO 14001, EMAS (Eco management and audit scheme, ou éco-audit), etc.**
- **Mettre en place des plateformes de covoiturage et développer des transports en commun sur les grandes zones d'activités**

Incitation, sensibilisation et formation des entreprises

« Formé dans son entreprise, incité dans sa vie colombienne »

Si la Ville n'a pas vocation à intervenir directement dans les activités des entreprises, elle peut soutenir leurs actions en faveur du développement durable et les inciter à les développer. Elle dispose aujourd'hui d'outils et de moyens réglementaires, mais aussi d'un large champ d'initiatives pour le développement économique local, enjeu de création de richesses et d'emplois, d'intégration et d'équilibre social.

OBJECTIF 1 : SENSIBILISER LES ENTREPRISES

En collaboration avec les partenaires privilégiés du monde économique que sont les chambres consulaires, les syndicats et les fédérations professionnelles, la collectivité peut apporter son expertise et son soutien aux entreprises qui souhaitent s'engager sur le développement durable. La première orientation que proposent les participants est donc celle de l'information et de la sensibilisation des entreprises, notamment des plus petites d'entre elles.

Action prioritaire : Créer un référentiel développement durable pour les entreprises de Colombes

L'objectif de cette action est de proposer un cadre de référence sur lequel les entreprises pourront s'appuyer pour évaluer leurs performances dans les différents champs du développement durable. Ce référentiel devra être assez souple pour pouvoir être adapté aux différents types d'entreprises présents sur Colombes.

Autres actions préconisées

- **Développer des activités ludiques de sensibilisation**
- **Communiquer sur les bonnes pratiques et sur les expériences menées ailleurs**
- **Insérer une rubrique « entreprise durable » dans les publications municipales**
- **Créer avec les entreprises des indicateurs de suivi des évolutions dans le temps**

OBJECTIF 2 : INCITER LES ENTREPRISES À PROGRESSER

L'incitation est le principal levier d'action dont dispose la Ville par rapport aux entreprises de son territoire. Cette incitation doit être « positive », dans le sens où elle doit reposer sur la récompense et l'aide auprès des entreprises ayant réalisé le plus d'efforts.

Action prioritaire : *Mutualiser les savoir-faire et créer un label*

Cette proposition est la suite directe des mesures de sensibilisation. La Ville inciterait les entreprises à progresser par rapport à leur situation initiale par le biais d'un label du type « entreprise durable ». Le label serait attribué aux entreprises qui s'engagent sur des objectifs concrets d'amélioration. La Ville doit alors communiquer sur les avantages liés au label : aides financières, soutiens techniques, campagnes de communications, etc.

Autres actions préconisées

- **Inciter financièrement les entreprises à intégrer le développement durable : aides, crédits d'impôts...**
- **Créer un challenge/prix pour valoriser les meilleures actions de développement durable des entreprises de Colombes**
- **Proposer des aides de la Ville pour l'élaboration de plans de déplacement pour les PME-PMI**

OBJECTIF 3 : PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE SE FORMER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collectivité, en collaboration avec les partenaires spécialisés, doit faciliter la montée en puissance des entreprises de son territoire vers une intégration forte du développement durable. Le secteur du bâtiment, par exemple, manque aujourd'hui de professionnels formés sur ces questions. Un manque que la Ville peut contribuer à résorber, diminuant ainsi les impacts environnementaux de son territoire et contribuant à la réussite économique de ses entreprises.

Action prioritaire : *Mettre en place des formations inter-entreprises*

L'objectif de cette action est de mettre en place, avec les chambres consulaires, des formations spécifiques sur l'intégration du développement durable dans la gestion de l'entreprise. Ces formations devront privilégier les échanges de bonnes pratiques et la mutualisation des savoir-faire entre les entreprises participantes.

Autres actions préconisées

- **Mettre en place des formations à l'éco-responsabilité pour les employés des entreprises**
- **Créer un lieu d'information, de sensibilisation et d'échanges sur le thème du développement durable pour les habitants et les entreprises**
- **Monter un forum de formations professionnelles à l'attention des PME-PMI : améliorer la connaissance des circuits de formation en s'appuyant sur les chambres consulaires**

Entreprises, proximité et solidarité

Colombes, une ville qui réconcilie... qui réconcilie...

L'entreprise durable doit être exemplaire tant comme employeur que comme producteur de biens ou de services. L'efficacité d'une politique de Ressources Humaines ne s'apprécie plus seulement en termes économiques, c'est-à-dire, sur la capacité de l'entreprise à fournir une rémunération en rapport avec le travail fourni. Une entreprise durable assure à ses salariés une protection sociale satisfaisante, l'égalité des chances, la santé et la sécurité au travail. Elle répond également aux besoins d'accomplissement professionnel et personnel des collaborateurs.

OBJECTIF 1 : CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les relations entre les entreprises et les territoires où elles sont implantées doivent évoluer. Les grandes entreprises doivent participer à la vie et à l'animation de Colombes mais aussi soutenir et travailler davantage avec les petites entreprises qui sont leurs voisins.

Action prioritaire : *Créer un espace d'échange entre les entreprises et les acteurs du territoire (associations, institutions, établissements scolaires, etc.)*

L'objectif de cette proposition est de faciliter le rapprochement des entreprises et des autres acteurs afin de favoriser les synergies et la mutualisation des efforts, le tout dans une démarche ancrée dans les principes du développement durable. Ce rapprochement pourrait prendre la forme d'un réseau d'entreprises colombiennes, réunies autour de leur engagement pour le développement durable.

Autres actions préconisées

- **Créer une véritable cartographie des acteurs économiques sur Colombes : activités, statut, etc.**
- **Favoriser le maintien du petit secteur industriel à Colombes**
- **Attirer des jeunes talents : entreprises innovantes, logements étudiants, etc.**
- **Renforcer l'emploi local par une politique incitative de la Ville : diminution des transports, dynamisme de l'économie locale, etc.**

Autres actions préconisées (suite)

- **Favoriser les petites entreprises ayant une plus grande proportion d'employés habitant à proximité.**
- **Développer davantage les partenariats des grandes entreprises implantées sur Colombes avec les PME de proximité**
- **Envisager une charte de proximité pour favoriser l'emploi des Colombiens : renforcer les contacts des entreprises avec les acteurs locaux (services de la ville, associations, collèges, lycées)**
- **Créer un réseau de « référents développement durable » au sein des entreprises**

OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une économie durable est aussi une économie plurielle qui doit équilibrer les entreprises du marché traditionnel avec des formes d'économie sociale et solidaire. Les collectivités, par leur proximité avec les usagers et les habitants, contribuent largement à l'émergence de cette nouvelle économie d'utilité sociale. Des outils spécifiques permettent également la mobilisation d'une épargne locale et solidaire. Ces financements d'origine privée, parfois mixés avec des financements publics, peuvent être réinvestis dans des projets économiques locaux intégrant les exigences du développement durable notamment ses composantes sociales et de réduction des inégalités.

Action prioritaire : *Créer une ressourcerie-recyclerie*

Les ressourceries collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais qui n'ont plus d'usage puis les remettent en état pour les revendre d'occasion à des personnes ayant des revenus modestes ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage. Les participants suggèrent de créer, à l'initiative de la Ville, une structure de ce type. Colombes réfléchit actuellement à la mise en place d'une ressourcerie vélo qui allierait des actions de récupération, remise en état de matériels usagés avec des actions de réintégration dans l'emploi – au travers d'actions de formation – de publics en difficulté.

Autres actions préconisées

- **Créer un espace d'échange entre entreprises de l'économie sociale et solidaire, associations et habitants (café citoyen...)**
- **Faciliter l'adoption par les entreprises de Colombes des modes de gestion en cohérence avec l'économie solidaire**
- **Développer de nouvelles formes d'échanges non financiers : troc...**
- **Développer un dispositif de micro-crédit**
- **Favoriser des projets de création de Scop (Société coopérative de production) et d'ESS (Entreprise sociale et solidaire).**
- **Création d'un Systèmes d'échange local (SEL) : groupes de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services, et de savoirs.**
- **Élaborer une « charte de l'égalité » avec les entreprises : recrutement, discrimination, insertion, etc.**
- **Valoriser les Amap existantes (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) comme vecteur d'échanges et favoriser leur multiplication**

De nombreuses contributions ont également été faites engageant la Ville à promouvoir et développer les activités économiques en lien avec le développement durable : qualité environnementale dans le bâtiment, pôle de recherche, agriculture et commerce bio ou équitable, etc.

TERRITOIRE ET SOLIDARITÉ

Le développement durable place l'homme au centre de ses préoccupations. Il vise à ce que chaque être humain vive dignement, dans un environnement familial et social de qualité. Il suppose que chacun dispose d'un égal accès aux ressources, à l'emploi, aux services collectifs, etc. Au cœur du développement durable des territoires, la solidarité et la lutte contre l'exclusion sont donc une mission première et un objectif incontournable de l'Agenda 21 local.

Les causes de l'exclusion sont liées à une diversité de facteurs dont l'emploi, mais aussi l'illettrisme, la santé, le logement, les difficultés d'intégration (pour les populations d'origine étrangère ou pour les gens du voyage) qui jouent un rôle aggravant. Ces phénomènes d'exclusion touchent fortement certains territoires et doivent être traités énergiquement par des politiques de solidarité sociale et d'insertion par l'emploi.

À l'échelle de Colombes, la solidarité doit viser un partage équitable entre habitants, des avantages et des services présents sur le territoire. Cette solidarité conduit à intégrer durablement dans la ville les quartiers en difficulté et leurs habitants en prenant appui sur les attentes des populations.

Quatre thématiques ont émergé des propositions des participants aux Assises :

- **Politique culturelle et vie associative**
- **Santé et handicap**
- **Accès au logement**
- **Enfance, sensibilisation et éducation**



Politique culturelle et vie associative

« Tous pour un, un pour tous » pour un, un pour tous

La diversité culturelle est aujourd'hui reconnue comme une composante à part entière du développement durable. Il convient d'en faire un levier du progrès humain en veillant à la reconnaissance et la valorisation des cultures des minorités présentes sur le territoire. Il est également nécessaire, dans un souci d'équité et de renforcement du lien social, d'offrir à tous les moyens d'accéder aux cultures et à leurs formes d'expression. Colombes dispose d'une vie culturelle et sportive très riche, relayée par un tissu associatif dynamique et diversifié. Un atout sur lequel l'Agenda 21 pourra s'appuyer, mais aussi une richesse qu'il convient de préserver et de valoriser.



À l'heure actuelle, plusieurs réflexions – à l'instar de Cités et Gouvernements Locaux Unis – placent la culture au centre des réflexions durables et proposent un concept d'Agenda 21 culture. Ces initiatives pour donner un rôle clef aux aspects culturels datent de la tenue du forum des cultures du monde entier à Barcelone en 2004. Ces réflexions développent les notions de droit à la culture, de diversité culturelle et de culture élargie, et interrogent les liens entre aspects sociaux et culturels.

Cela part du constat que de fortes analogies existent entre les questions culturelles et écologiques qui sont deux biens communs de l'humanité. En effet, à l'instar de l'érosion de la biodiversité, plusieurs constats montrent que la diversité culturelle est en danger du fait de la standardisation liée à la mondialisation. La déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle indique dans son premier article qu'elle « est pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant ». Ainsi la culture est vue comme le domaine qui permet de ré-interroger au mieux les notions de différences entre individus et les rapports sociétaux.

Les villes et territoires locaux apparaissent comme un cadre privilégié pour une construction culturelle en constante évolution car ils constituent des espaces à la confluence des différences d'origine, de points de vue, d'âge, de sexe, ethniques et sociales.

OBJECTIF 1 : FÉDÉRER LES ACTIONS CULTURELLES À COLOMBES

De l'avis des participants aux Assises, les nombreux acteurs culturels de Colombes agissent aujourd'hui de façon trop isolée et cloisonnée. L'un des objectifs d'une politique culturelle efficace doit être pourtant de favoriser le resserrement des liens entre les différentes composantes de la population.

Action prioritaire : Créer un festival thématique qui réunirait les différents acteurs culturels de la ville

Ce festival permettrait de réunir une fois par an les acteurs culturels volontaires de la ville autour d'un projet commun. Il permettrait tout à la fois un rapprochement et une collaboration active de ses acteurs et une meilleure visibilité pour la population colombienne. Les thèmes abordés lors de ce festival pourraient logiquement être orientés sur les questions de développement durable, de solidarité et de culture. Un tel projet fait d'ailleurs partie des projets phares en termes d'action culturelle de la Ville.

Autres actions préconisées

- **Trouver un vecteur regroupant l'information sur tous les projets et événements culturels existants à Colombes**
- **Mettre en réseau des grands équipements culturels de la ville afin de développer régulièrement des projets communs : MJC, Avant Seine, Conservatoire, etc.**
- **Créer un dispositif type « pass culture » permettant l'accès à plusieurs structures et événements culturels au cours de l'année**

OBJECTIF 2 : FACILITER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE

La culture doit être un objet de débat et de réflexion collective. Elle doit être pour chacun aussi bien un moyen d'expression que l'occasion d'une rencontre avec d'autres cultures, forgeant ainsi la solidité du lien social.

Les participants aux Assises ont donc largement débattu sur la mise en œuvre de moyens permettant à toutes les populations du territoire une participation plus large à la vie culturelle et artistique de Colombes.



Action prioritaire : *Élaborer et animer des projets culturels avec les habitants*

Pour les participants, l'objectif de cette action est de faire évoluer l'offre culturelle sur Colombes en allant plus directement à la rencontre des habitants. L'intérêt est notamment de cibler les publics les plus fragiles qui ne vont pas nécessairement par eux mêmes vers l'offre culturelle. A cette idée de rencontre s'ajoute celle de l'implication du public en le rendant acteur du projet.

Autres actions préconisées

- **Diversifier les vecteurs de l'information culturelle pour toucher le public le plus large possible : passer davantage par l'école, par les enseignants, par les services « sociaux », etc.**
- **Soutenir et développer les projets existants du type « bancs publics », « festival à domicile »...**
- **Créer un dispositif « pass culture » pour un accès à des spectacles moins chers et sur plusieurs lieux de la ville**
- **Travailler sur une meilleure connaissance des publics actuels dans les différents lieux culturels de la ville**
- **Aller jusqu'à la « cogérance » de certains lieux culturels avec les citoyens**
- **Ouvrir davantage l'offre culturelle aux personnes âgées**
- **Assurer l'accessibilité de tous aux technologies numériques en créant un espace d'accès peu coûteux à Internet (en complément des médiathèques et des cybers café privés)**
- **Mettre les lieux de diffusion artistique aux normes d'accès aux handicapés**

La ville souhaite, allant dans le sens de ces propositions, implanter deux médiathèques de quartier afin de rapprocher les équipements culturels des populations qui ne les fréquentent pas habituellement.

OBJECTIF 3 : DÉVELOPPER LES INTERCONNEXIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LES HABITANTS

Avec cet objectif, les participants ont exprimé la volonté de créer des conditions propices au développement des relations entre les associations et les habitants ainsi qu'au renouvellement des modes d'implication dans les associations (formes de bénévolat). Ce renforcement des relations et des transversalités permet de favoriser une meilleure mixité sociale.

Action prioritaire : *Créer une nouvelle « Maison des associations » ouverte et transverse*

La Maison des associations est un espace de rencontre et de dialogue qui a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les associations dans leur développement. Elle met également à la disposition des associations des services qui facilitent leur vie quotidienne. Enfin, elle informe les habitants sur la vie associative locale. La création de ce type de structure serait un point de départ important pour renforcer la cohérence de la vie associative colombienne.



Autres actions préconisées

- **Accompagner la création de la Maison des associations par celle d'un Conseil Local de la Vie Associative : organe de concertation et de représentation de la vie associative**
- **Créer dans les quartiers des lieux d'inscription pour les bénévoles qui ont des disponibilités et où sont centralisés les besoins des associations**
- **Créer un lieu de partage pour les personnes aux cultures ou aux origines différentes : rencontres, expos, repas, etc.**
- **Aider à la mise en place d'une vie associative sur le thème de l'échange des savoirs**
- **Faciliter l'accès de tous aux écoles de théâtre de la ville**
- **Favoriser le dialogue entre les différents acteurs religieux de la ville**
- **Soutenir la création d'une vie associative dans les quartiers les plus difficiles de Colombes**
- **Valoriser les projets en cours : nouveau Centre Social Culturel (CSC) du Petit-Colombes construit selon des normes de qualité environnementale**
- **Favoriser les échanges de services**
- **Travailler sur l'alphabétisation des populations étrangères ou en difficulté**
- **Favoriser le maintien des populations jeunes par la création de lieux de convivialité**

Santé et handicap

« On est tous fait pour aimer la vie »

L'accès à la santé apparait comme l'un des enjeux majeurs du développement durable pour le XXI^e siècle.

Dans le cadre de son Agenda 21 local, Colombes doit donc engager ou renforcer des partenariats avec les professions médicales, les structures décentralisées compétentes et les associations (prévention et santé, action sociale, consommation...), pour concevoir et assurer une véritable politique de prévention et d'accès à la santé.

Au-delà de ses compétences traditionnelles (protection maternelle et infantile, hygiène, etc.), Colombes doit développer des actions de prévention des impacts sanitaires, notamment dans le lien environnement et santé.



OBJECTIF 1 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Malvoyants, malentendants, personnes à mobilité réduite, personnes souffrant de troubles psychiques; les handicaps sont nombreux et touchent une partie non négligeable de la population. Chacun peut également être amené à un moment de sa vie (fracture, grossesse, vieillissement, etc.) à faire face aux difficultés d'accessibilité de la ville auxquelles sont confrontées tous les jours les personnes en situation de handicap. C'est donc avant tout sur cette question de « *la ville accessible pour tous* » que les participants aux Assises ont formulé leurs attentes et leurs propositions.

Action prioritaire : Rendre les espaces publics accessibles à tous

En matière de prise en compte du handicap, la Ville et ses services doivent se montrer exemplaires. Si de nombreux aménagements ont déjà été réalisés (plans inclinés, trottoirs élargis...), les participants estiment que beaucoup reste à faire pour améliorer l'accessibilité des bâtiments publics, de la voirie, du stationnement, des transports en commun ou encore des espaces verts...

Autres actions préconisées

- **Mieux informer les personnes handicapées sur leurs droits, sur l'accessibilité des bâtiments, le stationnement réservé, et les intégrer à la concertation sur les grands projets de la ville**
- **Faciliter l'accès des handicapés au système scolaire**
- **Favoriser l'accès aux loisirs pour les enfants handicapés dans les structures de la ville**
- **Accompagner les familles des enfants handicapés**
- **Sensibiliser les scolaires sur le handicap**
- **Créer à Colombes une structure adaptée pour le handicap de la petite enfance**
- **Renforcer la prise en compte du handicap psychique**
- **Rapprocher les problématiques handicap, mobilité réduite et personnes âgées**

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ

L'ampleur des inégalités au regard de la santé entre pays développés et pays en voie de développement ne doit pas masquer les inégalités qui existent en France et dans une commune comme Colombes.

La Ville a ici un rôle majeur à jouer pour réduire ces inégalités et permettre à tous l'accès à une bonne santé.

Ainsi le projet ANRU Fossés-Jean/Bouvier prévoit la création d'un centre regroupant des activités médicales privées.



Action prioritaire : Créer un deuxième Centre Municipal de Santé sur Colombes

Le Centre Municipal de Santé (CMS) de Colombes garantit à tous les assurés sociaux l'accès aux soins. Les participants aux Assises estiment néanmoins qu'un centre unique est insuffisant pour répondre aux besoins d'une population de 80 000 habitants.

Autres actions préconisées

- **Valoriser davantage les métiers de la santé et renforcer les politiques de santé adaptées vis-à-vis des jeunes et des personnes précarisées**
- **Favoriser le maintien de médecins de proximité**
- **Élargir les disciplines au Centre Municipal de Santé**
- **Renforcer la prévention par des « ateliers santé » plus réguliers**
- **Mettre en place un « bus santé » pour faire de la prévention dans toute la ville**

OBJECTIF 3 : FACILITER LA VIE LORS DE LA VIEILLESSE

L'espérance de vie moyenne s'accroît aujourd'hui très rapidement, entraînant un vieillissement global de notre population. Pourtant les personnes âgées restent pour beaucoup isolées et en marge de notre société. Il apparaît donc comme essentiel de développer pour cette population des programmes spécifiques d'aides mais également de services de confort et de convivialité.

Action prioritaire : Développer et coordonner les services à la personne.

La ville de Colombes mène déjà, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale, de nombreuses actions d'assistance aux personnes âgées : aides à domicile, restauration, foyers, etc. Les participants aux Assises ont insisté sur l'importance de développer les activités de services à la personne.

Autres actions préconisées

- **Disposer sur Colombes davantage de personnel formé (avec des formations pour répondre aux besoins spécifiques)**
- **Maintenir un lien social avec les personnes âgées en les impliquant dans des projets sociaux**

Accès au logement

« Un logement digne et durable pour tous » durable...

Vivre dignement suppose un accès à certains droits et services que l'on peut qualifier d'essentiels. L'accès au logement est l'un de ces droits et relève en partie de la compétence de la commune.

La politique d'insertion durable dans le logement doit être complétée par le développement d'une offre d'hébergement destinée aux personnes sans domicile ou en situation de précarité importante.

Colombes doit s'engager auprès de ses citoyens afin de leur procurer des offres d'hébergement et de logement adaptés à chaque situation tout en les soutenant dans leur parcours résidentiel.



OBJECTIF 1 : RÉVISER LES POLITIQUES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Colombes dispose d'un parc important de logements sociaux. Mais le nombre de demandes reste très important et certaines attentes ou refus sont mal compris par les familles en difficulté.

Les participants aux Assises estiment que la Ville et ses partenaires doivent améliorer leur communication sur la politique de logement social et se montrer plus transparents dans les choix et les critères d'attribution.

Action prioritaire : Favoriser la colocation, notamment intergénérationnelle

Les participants proposent de développer la colocation sur Colombes en communiquant davantage sur les possibilités auprès des différents publics ou en mettant en place des outils tels qu'une bourse à la colocation. Les participants insistent sur les dispositifs de colocation intergénérationnelle, qui regroupent des jeunes et des personnes plus âgées. Ce type de colocation, bien que complexe à mettre en place, permet de répondre à plusieurs problématiques sociales : accès au logement pour les jeunes, aide aux personnes âgées, etc.

Autres actions préconisées

- Réduire au maximum les temps d'attente pour obtenir un logement
- Travailler dans une collaboration plus étroite avec l'ensemble des bailleurs sociaux présents à Colombes : critères d'attribution, plan de réhabilitation, etc.
- Rendre plus transparents les critères d'attribution des logements sociaux en impliquant des habitants dans la définition des critères
- Mettre en place des « quotas premier logement » pour permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à des logements sociaux

Enfance, sensibilisation et éducation

« La co-éducation au service du développement durable »

L'éducation et la formation sont des leviers essentiels pour permettre l'épanouissement de chacun et renforcer la cohésion sociale. Ce sont également des outils essentiels pour donner l'envie aux jeunes générations d'adopter des comportements écoresponsables par le biais d'actions de sensibilisation ludiques et pédagogiques.

OBJECTIF 1: AMÉLIORER L'ORGANISATION DE LA FAMILLE EN ÉLARGISSANT LES MODES DE GARDE (PETITE ENFANCE)

La politique familiale est au cœur de problématiques qui touchent tous les aspects de notre vie quotidienne.

Traiter les questions de l'accueil de la petite enfance, c'est à la fois répondre aux besoins des enfants et aussi répondre aux attentes des parents qui reprennent leur travail ou qui recherchent un emploi après la naissance de l'enfant.

Colombes doit aujourd'hui répondre à une augmentation des naissances sur son territoire ainsi qu'à une évolution des demandes liées à l'arrivée de nouvelles populations jeunes. Elle doit pour cela imaginer et mettre en place de nouveaux modes de garde adaptés.



Action prioritaire : *Organiser des regroupements d'assistantes maternelles*

L'objectif de cette action est de trouver des locaux (neufs, inoccupés ou à réaffecter) et de les affecter à des regroupements d'assistantes maternelles pour leur permettre d'exercer leur activité. Ce dispositif existe déjà à Colombes mais doit être développé davantage. Il peut également s'agir de dispositif de micro-crèches (regroupement au sein d'un local sécurisé de trois professionnels accueillant au maximum 9 enfants de moins de 6 ans). La Ville mène des réflexions sur la création de ce type de regroupements d'assistantes maternelles et de micro-crèches.

Autres actions préconisées

- **Multiplier le nombre de places en crèches**
- **Promouvoir les liens intergénérationnels : garde d'enfants, séance de lecture...**
- **Créer un jardin d'enfants : structure adaptée aux enfants de 2-3 ans et le situer idéalement dans les quartiers nord pour favoriser la mixité sociale**
- **Création d'une ludothèque (location, prêt de jeux/jouets) avec une place importante pour la science, la culture et le développement durable**

OBJECTIF 2 : FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE L'AXE PRINCIPAL DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE MUNICIPALE

La sensibilisation au développement durable doit s'intégrer dans les structures de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle. Mais la commune a aussi son rôle dans la construction de cette culture en agissant notamment dans les équipements et les structures dont elle a la charge. Pour les participants aux Assises, la municipalité doit faire du développement durable un axe fondamental de sa charte éducative.

Action prioritaire : *Conduire des actions rassemblant l'ensemble des acteurs de l'enfance autour du thème du développement durable*

Avec cette action, les participants aux Assises proposent de mobiliser les équipes éducatives, les enfants et les familles pour travailler ensemble chaque année sur un projet concret lié au développement durable. Par exemple : réduction des consommations d'énergie dans les écoles, tri des déchets et compostage, etc. Les référents environnement de la ville mènent d'ores et déjà des actions de sensibilisation en direction des scolaires sur le tri des déchets. D'autre part, la Coulée Verte et le Centre Nature mènent des actions municipales visant à l'éducation à l'environnement.

Autres actions préconisées

- **Renforcer le travail pédagogique effectué par les référents environnement, la Coulée Verte et le Centre Nature**
- **Favoriser le travail des jeunes en leur donnant les espaces de travail qu'ils n'ont pas nécessairement à la maison**
- **Lutter contre les disparités en équipant toutes les écoles et les centres sociaux de matériels informatiques**
- **Créer des ateliers de soutien scolaire et de travail sur les méthodologies d'apprentissage**
- **Organiser un challenge Développement Durable entre les écoles pouvant se dérouler tous les ans**





REMERCIEMENTS

ONT PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DU LIVRE BLANC

Hélène Abraham, Bahia Ait-Ouakli, Mokrane Ait-Si-Ali, Noureddine Arbia, Katherine Artaud-Durand, Alexis Bachelay, Olivier Badinand, Bruno Bailliet, Vincent Barillet, Chantal Barthélémy-Ruiz, Patricia BeguiMotta, Hervé Bellencontre, Haurya Benchadi, Marie-Claude Benhadda, Annie Bergeron, Ahmed Beribeche, Catherine Bernard, Christophe Bernier, Raphaëlle Bertide, Eric Besson, Lise Bethe, Elisabeth Beunon, Cyrille Beysens, Christelle Biron, Marc Bitran, Laurence Bories, Richard Brossard, Yann Burstein, Denis Butaye, Eve Calo, Olivier Carles, Sylvie Caroff, Patrick Chaimovitch, Jeanne Chandelier, Angélique Charles, Pierre Chavigny, Maud Chennevière, André Cheramy, Elisabeth Choquet, Naziha Choukri, Sophie Christaki, Caroline Coblentz, Patrica Compère, Josseline Corrad, Daniel Couvrat-Devergnès, Laurent Cruz-Mermy, Martine Delame, Gaëlle Deliège, Alain Deslogis, Christian Desobry, Bernard Destrem, Myriam Difi, Nora Djebbari, Christian Don, Michel Douphy, Micheline Dubreucq, Sylvie Duchemin, Benoît Dumont, Laurence Dury-Donzoud, Laurence Falgayrettes, Corinne Fehr-Leclercq, François Ferrien, Madeleine Filippi, Nicolas Fournier, Dominique Frager, Angéline Groux, Lionel Gamard, Frédérique Gardel, Florence Gautier, Georges Gontcharoff, Yann Gouallec, Bruno Gouallou, Jacques Grossard, Jémila Guerguar, Alexis Guérit, Delphine Guillet, Fabrice Guillet, Isabelle Guinard, Mamar Hamoudi, Michel Hardy, Bruno Hedou, Hervé Hemonet, Muguet Huc, Martine Jannet, Rolland Jeanne-Rose, Dominique Joffre, Sylvie Kaptur-Gintz, Bernard Kervella, René Kimbassa, Jean Lacombe, Thierry Lagaron, Alexandre Laiguel, Bernard Laize, Martine Laize, Josiane Lanher, Alain Laquière-Crulis, Philippe Leblanc, Sylvie Ledru, Claudine Lefustec, Cephyse Le Guern, Dominique Lehot, Hervé Lemainque, Philippe Le Prévost, Aurore Lequeur, Eric Lescurier, Ellen Levy, Andrée Loviat, Bernard Lucas, Anne-Lise Mabire, Régis Marc, Marc Marceau, Françoise Marceau, Patricia Margely, Florent Marin, Bruno Marion, Pierre Masnière, Frédéric Mazallon, David Mbanza, Mohamed Megherbi, Thierry Mercier, Jacques Mezon, Nouridine Mohamed, Jeannine Moncelet, Véronique Monge, Michèle Mornet, Patricia Motta, Pierre Mousel, Elise Moutier, Benoît Moyen, Karine Nironi, Luc Noé, Patrick de Noray, Tibaud Odenal, Emmanuel Orvain, Brice Oyharcabal, Marie Perchoc-Jaffres, Christine Pernelle, Perrine Piketty, Vincent Raynaud, Xavier Redon, Catherine Relandeau, Jean-Pierre Renaudin, Guillaume le Reveille, Jean-Michel Rio, Alain Riopel, Lucie Rota, Emmanuelle Saintefare, Farid Sarkis, Micheline Serfaty, Richard Sevic, Nathalie Simard, Jacky Sneessens, Jean-François Strack, Renaud de Surville, Catherine Ternon, Cécile Texier, Myriam Thabeau, Philippe Thouron, Didier Touvron, Michel Tranchard, Denise Valle, Marie-Lise Vallée, Marc Vandecandelaere, Christelle Vétizout, Marie-Françoise Vezin, Véronique Vignon, Jean-François Weydert, Benoît Wulveryck, Najolie Zirari.

Document imprimé sur papier recyclé.

LE LIVRE BLANC